

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 24 janvier 2014

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte 13

CIRCULAIRE N° 566917/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF
relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang parmi les caporaux-chefs et brigadiers-chefs pour l'année
2014.

Du 25 novembre 2013

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « politique des ressources humaines »*.

CIRCULAIRE N° 566917/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang parmi les caporaux-chefs et brigadiers-chefs pour l'année 2014.

Du 25 novembre 2013

NOR D E F T 1 3 5 2 2 8 8 C

Références :

Décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 43, signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 300.3.3, 311-2.1.1, 313.3.2, 331.1.2.1, 333.1.1.1, 360-1.2.7.3, 621-4.1.1, 651.4.2) modifié.

Arrêté du 25 mai 2009 (JO n° 128 du 5 juin 2009, texte n° 30 ; signalé au BOC 24/2009 ; BOEM 311-2.1.1) modifié.

Instruction n° 2000/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 23 juillet 2009 (BOC N° 28 du 7 août 2009, texte 10 ; BOEM 311-2.1.1) modifiée.

Instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mai 2011 (BOC N° 25 du 24 juin 2011, texte 13 ; BOEM 771.1).

Instruction n° 812/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 26 juin 2013 (BOC N° 34 du 9 août 2013, texte 10 ; BOEM 312.2.1, 620-4.1.5.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 340238/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 4 décembre 2012 (BOC N° 56 du 4 janvier 2013, texte 13).

Référence de publication : BOC n° 4 du 24 janvier 2014, texte 13.

Préambule.

La présente circulaire fixe les conditions dans lesquelles s'effectue la sélection des caporaux-chefs et brigadiers-chefs candidats au recrutement des sous-officiers rang en 2014, dans le cadre de l'article 6. du décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié.

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Le recrutement rang des sous-officiers est fondé sur le volontariat.

Il est ouvert à tous les caporaux-chefs et brigadiers-chefs, y compris ceux servant à titre étranger, selon les conditions fixées par le commandement de la légion étrangère (COMLE).

Le candidat doit :

- être dans la 13^e, 14^e ou 15^e année de service. Cela signifie que le candidat doit compter au moins 12 ans de service effectif au 31 décembre 2013 (inclus) et au plus 15 ans de service effectif à cette même date (exclue) ;

- être titulaire du certificat technique du 1^{er} degré (CT 1) ou du CT 1 par validation d'expérience (CT 1 VE) ou du certificat d'aptitude technique du 2^e degré (CAT 2) ou du certificat de qualification technique supérieure (CQTS).

2. CRITÈRES DE SÉLECTION EN 2014.

En 2014, le général directeur des ressources humaines de l'armée de terre exercera prioritairement son choix parmi les candidats proposés répondant aux critères suivants :

- remplir les conditions d'aptitude minimales à servir définies au point 4.3. de l'instruction n° 812/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 26 juin 2013 ;
- avoir une note globale chiffrée supérieure ou égale à 5 (≥ 5) au 1^{er} février 2014 ;
- n'avoir encouru aucune sanction supérieure ou égale à 20 jours d'arrêts sans sursis entre le 1^{er} janvier 2013 et le jour précédant la date de publication de la décision de nomination au grade de sergent ;
- être titulaire du brevet militaire de conduite véhicule léger (VL) ⁽¹⁾ ;
- pouvoir justifier d'un niveau sportif minimum consistant à être classé au minimum 3 au contrôle de la condition physique générale (CCPG) (dont une note minimale de 6 sur 20 à l'épreuve d'aisance aquatique) et au contrôle de la condition physique spécifique (CCPS) effectués au titre de la notation 2014.

3. DÉSIGNATION DES CANDIDATS.

Les dossiers de candidature sont établis au moyen du formulaire unique de demande (FUD) adéquat [l'infotype (IT) 9524, sous-type SORG] dont les modalités de rédaction sont décrites dans l'annexe I. de la présente circulaire. Ils sont recueillis et instruits par la direction des ressources humaines de l'armée de terre (DRHAT). Au sein de chaque formation d'emploi, les candidats seront classés tous domaines confondus et selon l'ordre de priorité fixé par le commandant de la formation administrative d'emploi. Ce classement sera accompagné d'une mention d'appui, « à inscrire en priorité » (IP), « à inscrire si possible » (IS) ou « peut attendre » (AT). Au sein d'une formation d'emploi, seuls 25 p. 100 des candidats pourront se voir attribuer la mention d'appui IP.

Il est de la responsabilité des organismes d'administration (OA) de s'assurer de la réception des FUD. La date limite de verrouillage des FUD est fixée au 28 février 2014.

La liste des candidats retenus sera diffusée par la DRHAT au cours du 2^e trimestre 2014.

Toute modification d'un FUD verrouillé ne sera possible qu'après demande auprès de la cellule statut de la section militaires du rang (MDR) de la sous-direction gestion du personnel (SDG).

4. ATTRIBUTION DU BREVET SUPÉRIEUR D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET NOMINATION AU GRADE DE SERGENT.

La liste des candidatures agréées lors de la réunion décisionnelle de l'année sera publiée au *Bulletin officiel des armées* pour une nomination au grade de sergent le 1^{er} novembre 2014.

Cette nomination vaudra attribution du brevet supérieur d'expérience professionnelle (BSEP).

5. LIEN CONTRACTUEL AU SERVICE.

La nomination au grade de sergent entraîne la signature d'un contrat de substitution au contrat en cours, afin de faire figurer :

- la durée du contrat (5 ans minimum et 10 ans maximum), en vue d'atteindre, à terme, la limite de durée des services ;
- le motif du contrat, c'est-à-dire le recrutement au grade de sergent.

Ce contrat prend effet le 1^{er} novembre 2014.

6. CHOIX DES DOMAINES DE SPÉCIALITÉS ET NATURES DE FILIÈRES DE RECRUTEMENT.

Le recrutement des sous-officiers rang se fonde sur la valorisation de l'expérience acquise. Les candidats devront postuler pour la filière correspondant à l'emploi intrinsèque principal (EIP) qu'ils occupent. Si cela n'est pas possible où s'ils disposent d'une qualification et expérience autre, ils choisiront, dans l'ordre de priorité, le domaine et la filière pour lesquels ils postulent. Ils devront justifier des pré-requis décrits dans l'annexe III. de cette circulaire.

La SDG pourra, en fonction des besoins en gestion, proposer au candidat, un recrutement dans un autre domaine ou une autre filière dont il détient les pré-requis indiqués dans l'annexe III. de cette circulaire.

7. POINTS PARTICULIERS.

Les sous-officiers d'origine rang ont vocation à être recrutés pour servir dans leur formation d'emploi. Toutefois, en fonction des documents d'organisation des formations [documents uniques d'organisation (DUO) ou référentiels des effectifs en organisation (REO)] et des besoins de gestion de l'armée de terre, une mobilité pourra leur être imposée, au même titre qu'à l'ensemble du corps des sous-officiers de l'armée de terre, de façon à ce qu'ils occupent l'emploi du niveau fonctionnel 2 (NF 2) correspondant à leur spécialité.

Les sous-officiers d'origine rang de l'arme des troupes de marine conservent leur vocation à servir hors métropole.

Les candidats en dernière année de service hors métropole (SHM) seront affectés dans le cadre normal du retour SHM. Leur affectation sera étudiée en fonction de leur recrutement de sous-officier rang.

L'attribution du BSEP exclut la possibilité d'être candidat au brevet de spécialiste de l'armée de terre (BSAT). Exceptionnellement, en fonction des besoins en gestion, l'accès à une formation d'adaptation ou à un CT1 peut être autorisé.

Le recrutement des sous-officiers d'origine rang se fait en fonction des besoins définis dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC). Dans ce cadre, le plan prévisionnel de recrutement des sous-officiers d'origine rang en 2014 est proposé en annexe IV. de la présente circulaire. Ce plan de recrutement, fourni à titre indicatif, est susceptible d'évolutions en fonction des besoins en gestion.

8. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 340238/DEF/RH-AT/PRH/S/OFF du 4 décembre 2012 relative au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang, parmi les caporaux-chefs et brigadiers-chefs, pour l'année 2013 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur des études et de la politique,*

Jean-Michel EGALON.

(1) Exceptions possibles soumises à autorisation du bureau de gestion.

ANNEXE I.
CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.

Les demandes de dérogations seront étudiées au cours de la réunion décisionnelle.

Les dossiers de candidature seront contrôlés par l'organisme d'administration [service d'administration du personnel (SAP) du groupement de soutien de la base de défense (GSBdD)]. À ce titre, toutes les informations nécessaires à la sélection des candidats (notation, ancienneté de service et interruption de service, diplômes civils et militaires, certificat médical d'aptitude en cours de validité, CCPG et CCPS effectués au titre de l'année 2014, permis) seront mises à jour dans « CONCERTO ».

Responsabilité des commandants de formations administratives d'emploi :

Les commandants de formations administratives d'emploi formuleront un avis d'opportunité dans lequel sera fait mention :

- du potentiel sous-officier du candidat ;
- de son aptitude immédiate à occuper un poste NF 2.

Pour cela, il doit justifier, le cas échéant, d'une évolution par rapport à la dernière notation.

Sauf explication, la mention d'appui et le classement doivent être en cohérence avec le dernier bulletin annuel de notation de l'intéressé.

Dans sa partie réservée, le commandant de la formation administrative d'emploi devra ajouter à son avis motivé la mention particulière suivante : « Le chef de corps atteste que ce candidat au recrutement au choix des sous-officiers d'origine rang remplit strictement les conditions de candidature ». L'ensemble des données est renseigné dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO ».

Demande de dérogation consécutive à une inaptitude médicale imputable au service :

Les candidatures dérogeant aux conditions d'aptitudes médicales à la suite d'un accident en service devront être portées à la connaissance de la DRHAT. La demande de dérogation s'effectuera au moyen d'un FUD, IT 9524, sous-type DROG, le certificat médical d'aptitude et le rapport circonstancié seront insérés en pièces jointes dans « CONCERTO ».

ANNEXE II.
**MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DU FORMULAIRE UNIQUE DE DEMANDE POUR LE
RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE RANG.**

Le FUD pour le recrutement des sous-officiers d'origine rang comporte deux feuillets renseignés et imprimés. La procédure est détaillée ci-après.

La création du FUD est effectuée à partir de « CONCERTO » dans l'IT 9524, sous-type SORG.

Le premier feuillet est destiné à recueillir la demande de l'intéressé. Les champs à renseigner sont les suivants :

DATE DE DÉPÔT.		Porter ici la date de création du FUD.
TÉLÉPHONE GESTIONNAIRE.		Porter le numéro du traitant des ressources humaines (RH) de la formation d'emploi (FE).
TEXTES DE RÉFÉRENCE.	Texte 1.	Instruction n° 2000/DEF/PMAT/EG/B du 23 juillet 2009 modifiée.
	Texte 2.	Instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 17 mai 2011.
	Texte 3.	La présente circulaire.
PIÈCE JOINTE.		Si besoin : bulletin de sanction, justificatif d'accident en service, etc.
EXERCICE.		2014.
DOMAINE DE SPÉCIALITÉS.		À renseigner en conformité avec la spécialité détenue par l'intéressé et le trigramme du TTA 129.
FILIERE.		À renseigner en conformité avec la spécialité détenue par l'intéressé et le trigramme du TTA 129.
OPTION FILIÈRE.		Ne pas renseigner.
MOTIVATION, RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.		Porter ici les éléments donnés par le candidat.
DATE DE L'ADMINISTRÉ.		Porter ici la date de signature du document par le candidat.
DATE.		Date de signature de l'autorité qui reçoit la demande.
ATTACHE DE SIGNATURE.		Grade, nom et fonction de l'autorité chargée de la réception de la demande.
AVIS TECHNIQUE DE L'OA.		« L'[OA] certifie que le dossier a été contrôlé par le [grade] [nom] [prénom] le [date]. ».

À l'issue de cette saisie, les données doivent être sauvegardées et le feuillet imprimé, vérifié et signé par les deux parties. Tous les renseignements portés sur le feuillet imprimé et notamment ceux figurant dans le bandeau administratif doivent être vérifiés avant signature.

Le second feuillet de ce FUD permet de recueillir les avis et classement du commandant de la formation administrative d'emploi.

L'accès à ce document est effectué en cochant, puis en sauvegardant, la case « avis du chef de corps » dans l'IT 9524, sous-type SORG. Sur ce feuillet, les champs à renseigner sont les suivants :

AVIS OU DÉCISION CHEF DE CORPS.	Saisir l'avis sous forme de texte libre + mention particulière précisée en annexe I.
CLASSEMENT.	Saisir le numérateur et le dénominateur.
MENTION D'APPUI.	Saisir la mention « inscrire en priorité » (IP), « inscrire si possible » (IS), « attendre » (AT). Ne pas utiliser les codes non classés (NC) ni non présentés (NPR).
DATE AVIS.	Date de signature par le commandant de la formation.

GRADE.	Grade abrégé du commandant de la formation.
NOM.	Nom du commandant de la formation.
QUALITÉ.	Préciser ici le nom de la formation concernée.

À l'issue de cette saisie, ce deuxième feuillet doit être imprimé, vérifié et signé par le commandant de la formation administrative d'emploi. Ce deuxième feuillet sera imprimé au verso du premier.

Pour que cette demande et les avis qui s'y rapportent soient valides et définitifs, la coche « verrouillé » doit être activée. Toute modification ultérieure du document est rendue impossible. À ce stade, les gestionnaires de la DRHAT peuvent exploiter le FUD et ses pièces jointes.

La transaction « avancement, prime, recrutement interne » permet l'accès au vivier de vérification (type de travail « RAAX » travail « SORG » exercice « 2014 ») qui affichera l'ensemble des administrés répondant aux critères de sélection ainsi que ceux ayant déposé un FUD auprès de leur organisme d'administration. Les non proposables pourront également être affichés, l'option « afficher les candidats non admissibles » devra alors être sélectionnée au niveau des critères de la transaction.

Annulation de la demande.

Tout renoncement à une candidature au recrutement des sous-officiers d'origine rang après émission du FUD de candidature fera l'objet d'une annulation au moyen du FUD correspondant (IT 9524, sous-type ANNU). La FE en informera BCCM/section MDR/cellule statut par courriel ou téléphone, et ce dès que le FUD sera verrouillé.

La candidature au recrutement sous-officier d'origine rang étant soumise au volontariat de l'intéressé, ce dernier justifiera son retour sur volontariat dans son FUD d'annulation. Le commandant de la formation administrative d'emploi se prononcera sur ce désistement.

ANNEXE III.
CONDITIONS DE DIPLÔMES À DÉTENIR PAR DOMAINE ET FILIÈRE POUR LE
RECRUTEMENT DE SOUS-OFFICIER RANG.

Les candidats ne postulant pas pour la filière correspondant à l'EIP qu'ils occupent, devront être titulaires des pré-requis figurant dans le tableau suivant :

DOMAINE DE SPÉCIALITÉ.	NATURE DE FILIÈRE.	PRÉ-REQUIS (FILIÈRE D'ORIGINE, DIPLÔMES MILITAIRES OU CIVILS DÉTENUS).
Soutien du combattant (SDC).	Gestion des approvisionnements (GAP).	Expérience de la bureautique validée par le commandement local.
	Électromécanicien frigoriste (EMF).	BEP-CAP mécanique - électrotechnique - électronique et FA (formation d'adaptation) habilitation électrique.
Gestion des ressources humaines (GRH).	Administration des personnels (ADP).	FA GRH INIT pour MDR REO (AGRH6100INIT-REOR) et expérience de la bureautique validée par le commandement local.
Administration (ADM).	Administration et secrétariat (AES).	FA SEC EM pour EVAT REO (AADM6100FORMSECEM) et expérience de la bureautique validée par le commandement local.
Musique (MUS).	Musique (MUS).	Réussite à l'agrément technique.
Communication (COM).	Communication (COM).	Détention d'une FSE de l'image.
		Aptitude à la projection et au port de charges lourdes.
Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	BEP-CAP métiers de l'alimentation - restauration.
Aéromobilité (AER).	Spécialiste sécurité incendie (SIS).	Détention d'au moins une qualification de secourisme PSC1 et PSE1.
	Contrôleur sécurité aérienne (CSA).	Réussite aux tests de sélection ALAT. Détention de l'aptitude médicale spécifique. Détention, au minimum de l'habilitation confidentiel défense.
Artillerie (ART).	Défense sol air (DSA).	Détention d'au moins une qualification militaire dans la filière DSA.
	Appuis feux (AFA).	Détention d'au moins une qualification dans la filière AFA.
	Coordination appui feux (CAF).	Détention d'au moins une qualification dans la filière CAF.
N u c l é a i r e b a c t é r i o l o g i q u e chimique (NBC).	Défense NBC (NBC).	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine chimique, biologique ou radiologique (y compris dans le domaine de la décontamination).
Sécurité (SEC).	Force de protection civile (FPS).	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine du secourisme, des feux de forêt, du sauvetage déblaiement et/ou des risques technologiques.
Combat et techniques du génie (GEN).	Combat du génie (CGE).	Détention d'au moins une qualification militaire dans la filière du combat du génie.
	Eau électromécanique (EEA).	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine de la production d'énergie, de la production d'eau ou de l'électromécanique appliquée.
	Déploiement lourd et étude (DLE).	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine de l'implantation topographique, des travaux d'infrastructures horizontales ou de la production de produits noirs ou blancs.
	Combat du génie (CGE) option plongeurs de combat du génie.	Détention d'au moins une qualification civile ou militaire dans le domaine de la plongée sous-marine.

		Détention de l'aptitude médicale.
Systèmes d'information et de communication (SIC).	Emploi systèmes et réseau info (SRI).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière IDA-SRI.
	Emploi réseaux mobiles (ERM).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière ERM.
	Emploi du réseau de zone (ERZ).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière ERZ.
Renseignement guerre électronique (RGE).	Interception, localisation, brouillage (ILB).	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière ILB.
	Linguiste (LIN) arabe.	Détention de l'habilitation SD. Recrutement particulier, langue arabe.
	Recherche aéroportée, (ROA) du 13e RDP.	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière ROA/RECAP, agrément tests sous-officier (physique, psychotechnique, ect.).
	Recherche humaine, option actions spéciales (ROA) du 1er RPIMa.	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière ROA/SAS, agrément tests sous-officier (physique, psychotechnique, etc.).
	Moniteur combat spécialisé (RHU).	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière RHU, agrément tests sous-officier (physique, psychotechnique, etc.).
	G é o g r a p h i e , o p t i o n reprographie tirage (GEO).	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière GEO.
	Drones (DRO).	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière DRO.
	Recherche blindée, option recherche blindée profonde (RBD) du 2e RH.	Détention de l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière RBD.
	Renseignement état-major (REM).	Détenir l'habilitation SD. CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 du domaine RGE.
Maintenance (MAI).	Armement (ARM).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière ARM.
	Maintenance systèmes info com NTI 1 (TLC).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière TLC.
	Détection électromagnétique (DEM).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière DEM.
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière GMA.
	Mobilité terrestre (MOT).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière MOT.
	Optro-électro systèmes antichars et NBC (OPT).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière OPT.
	Matériels de parachutage et largage (PAR).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière PAR.
	Pyrotechnie (PYR).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière PYR.
	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière TNU.	

	Maintenance systèmes info com NTI 2 (TNU).	
	Tourelles et conduite de tir (TOU).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière TOU.
Maintenance de matériels aéronautiques (MMA).	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière CMA.
	Avionique des aéronefs (AVI).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière AVI.
	Structure des aéronefs (STA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière STA.
Mouvement (MVT).	Régulation des ravitaillements (REG).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière REG.
	Appui mouvement (APP).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière APP.
	Livraison par air (LAE).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière LAE.
	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 de la filière IEC.
Santé (SAN).	Secrétaire administratif (ASA).	CQTS - CT1 - CT1 VE - CAT2 du domaine SAN ou détention d'une qualification civile ou militaire dans le domaine de l'administration ou posséder une expérience dans un emploi administratif.

ANNEXE IV.
**PLAN PRÉVISIONNEL DE RECRUTEMENT DES SOUS OFFICIERS D'ORIGINE RANG PAR
 DOMAINE ET NATURE DE FILIÈRE.**

Cette liste permet aux chefs de corps de sensibiliser leurs candidats sur le nombre de places disponibles au recrutement de sous-officiers rang pour l'année 2014 dans leur filière de candidature. Elle n'est pas définitive et évolue en fonction des besoins en gestion au cours de l'année.

PLAN DE RECRUTEMENT SOUS-OFFICIERS 2014 - VERSION N° 3 : OBJECTIFS PRÉVISIONNELS DE NOMINATION DES SOUS-OFFICIERS D'ORIGINE RANG PAR DOMAINE ET NATURE DE FILIÈRE.		
DOMAINE.	NATURE DE FILIÈRE.	OBJECTIFS DE NOMINATION EN SOUS-OFFICIERS RANG.
ADM.	Administration.	13
	TOTAL ADM :	13
Pilotage-comptabilité-budget-finances (PBF).	Comptabilité.	0
	TOTAL PBF :	0
GRH.	Administration des personnels.	21
	TOTAL GRH :	21
COM.	Communication.	1
	TOTAL COM :	1
MUS.	Musicien.	8
	TOTAL MUS :	8
SDC.	Électromécanicien frigoriste (EMF).	2
	Gestion des approvisionnements (GAP).	6
	TOTAL SDH :	8
RHL.	Restauration hôtellerie loisirs.	17
	TOTAL RHL :	17
	TOTAL ADRH :	68
AER.	Contrôleur de sécurité aérienne (CSA).	0
	Instructeur sol personnel navigant (ISP).	0
	Sécurité incendie sauvetage (SIS).	1
	Météorologiste (MTO).	0
	TOTAL AER :	1
ART.	DSA.	5
	Appui feux artillerie (AFA).	3
	Coordination des appuis feux (CAF).	4
	TOTAL ART :	12
NBC.	Défense NBC.	3
	TOTAL Défense NBC :	3
SEC.	Sécurité.	4
	TOTAL SEC :	4
GEN	Déploiement lourd et étude (DLE).	3
	Combat du génie (CGE).	10
	Eau électromécanique (EEA).	4
	Combat du génie option plongeurs de combat du génie.	0
	TOTAL GEN :	17

	TOTAL APPUIS :	37
SIC.	Réalisation des systèmes informatiques (RSI).	0
	Emploi systèmes et réseau info (SRI).	4
	Emploi systèmes telecom (ESC).	0
	Emploi réseaux mobiles (ERM).	6
	Emploi du réseau de zone (ERZ).	2
	Emploi des réseaux satellitaires (ERS).	0
	TOTAL SIC :	12
RGE.	Interception localisation brouillage système (ILBS).	1
	Détec et ana de signaux électromagnétique (DAS).	0
	Linguiste option arabe (LIN).	0
	Linguiste option chinois (LIN).	0
	Linguiste option russe (LIN).	0
	Analyste décodeur option analyste (ANA).	0
	Analyste décodeur option décodeur (ANA).	0
	Recherche par imagerie (RIM).	0
	Recherche aéroportée 13e RDP (ROA).	2
	Recherche aéroportée actions spéciales 1er RPIMA (ROA).	2
	Moniteur combat spécialisé CIRP (RHU).	5
	Géographie (GEO).	1
	Recherche humaine option recueil de l'information (RHU).	0
	Drones (DRO).	2
	Recherche blindée 2e RH (RBD).	3
	Renseignement Etat-Major (REM).	1
	TOTAL RGE :	17
	TOTAL CDRE :	29
BLD.	Blindés.	10
	TOTAL BLD :	10
INF.	Combat (CBT).	11
	Cynotechnie (CYN).	2
	TOTAL INF :	13
EPS.	Moniteur EPS.	0
	Équitation.	0
	TOTAL EPS :	0
	TOTAL MÊLÉE :	23
MMA.	Avionique des aéronefs (AVI).	0
	Cellule et motorisation des aéronefs (CMA).	0
	Structure des aéronefs (STA).	0
	TOTAL MMA :	0
MAI.	Détection électromagnétique (DEM).	0
	Gestion des matériels et approvisionnements (GMA).	7

	Mobilité terrestre (MOT).	11
	Optronique système anti-chars et NBC (OPT).	1
	Matériels de parachutage et largage (PAR).	3
	Pyrotechnie (PYR).	1
	Maintenance des syst info com NTI2 (TNU).	1
	Armement (ARM).	2
	Maintenance des sys info com NT1 (TLC).	2
	Tourelles et conduite de tir (TOU).	1
	TOTAL MAI :	29
MVT.	Régulation des ravitaillements (REG).	11
	Appui mouvement (APP).	5
	Livraison par air (LAE).	1
	Instruction élémentaire de conduite (IEC).	1
	TOTAL MVT :	18
	TOTAL SOUTIEN :	47
SAN.	Infirmier des armées : services d'hospitalisation et de soins (SERV HOSP).	0
	Sécretaire administratif service de santé (ASA).	6
	Technicien matériel santé (TMS).	0
	TOTAL SAN :	6
	TOTAL PARTIEL :	210
	LÉGION ÉTRANGÈRE :	2
	TOTAL GÉNÉRAL :	212